

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE  
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



*Évaluations Écohabitation*

A COMPENSÉ **3,83 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub>**  
ÉMISE(S) EN L'AN 2011 PAR :

*Le transport terrestre*

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE  
PAR LA PLANTATION DE **54 ARBRES EN 2010**  
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre : 00742

Date : 20/06/13

**Claude Villeneuve**  
Professeur  
Directeur de la Chaire de recherche en Éco-Conseil  
Université du Québec à Chicoutimi